



Créé en 2011, le "label Euralens" vise à faire émerger des projets qui, par leur qualité environnementale, architecturale, sociale ou culturelle contribuent à bâtir l'identité collective de la "métropole durable d'Euralens". Ce label vise également à les mettre en réseau et à les valoriser, de façon à accroître l'attractivité du territoire.

La labellisation s'adresse à toutes les structures, à condition que la demande soit portée par un membre de l'association Euralens (collectivités, entreprises, associations...).

Les catégories des projets pouvant faire l'objet d'une labellisation sont les suivantes :

- des projets d'aménagement urbain et paysager,
- des équipements,
- des programmes immobiliers,
- des actions de mise en valeur du patrimoine,
- des actions de développement économique,
- des actions culturelles,
- des actions de développement touristique,
- des actions de formation et de recherche,
- des actions dans le domaine de la cohésion sociale et de la santé,
- des actions de promotion du territoire.

Les critères de labellisation se fondent essentiellement sur :

- la contribution à la cohérence territoriale du projet Euralens et à son appropriation par les habitants,
- la contribution au développement durable,
- l'excellence architecturale, urbaine et paysagère,
- le respect et la mise en valeur du patrimoine,
- l'impact sur la transformation écologique, sociale et culturelle,
- l'association des habitants et des acteurs du territoire à la démarche de projet,
- la contribution à un développement économique du territoire,
- le caractère innovant et exemplaire du projet.

L'instruction des nouveaux projets pour 2014 est en cours, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 mai 2014**.

Pour en savoir plus et présenter sa candidature au label : consultez le [site d'Euralens, rubrique Labellisation](#) [1].

Type d'actualites: [Information régionale](#) [2]

Dates: Lundi 5 mai 2014 - 02:00

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [3]

[Participation citoyenne](#) [4]

[Culture](#) [5]

[Développement économique](#) [6]

[Développement Social](#) [7]

[Education](#) [8]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [9]

[Santé](#) [10]

[Urbanisme](#) [11]

Publié le 05 mai 2014

URL de la source (modifié le 07/05/2014 - 09:52): <https://www.irev.fr/actualites-0/labellisation-euralens-2014>

Liens

[1] <http://www.euralens.org/labellisation/presentation.html>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3675>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3677>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3679>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3698>

[11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3700>